

# IORICK DE BOISSIS

Saison de monte 20..... - Monte en main

Vendeur :

David Néri - Haras d'Epona /Poney club au 2d -Domaine de Combassat - 63270 Busséol  
tel. 06 99 76 63 63 - au2d@domaine-de-combassat.org - [www.domaine-de-combassat.org](http://www.domaine-de-combassat.org)

Acheteur :

Nom : ..... Prénom :  
.....

Adresse : .....  
CP/Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail :  
.....

Réservation d'une carte de saillie 20..... pour la jument :

Par.....et  
par.....

Nom : ..... N° SIRE :  
.....

Race : ..... Année de naissance :  
.....

Conditions de monte :

- Les juments présentées à la saillie doivent être accompagnées de leur livret SIRE.
- Les juments non suitées sont priées de présenter un certificat négatif pour la métrite contagieuse.
- Paiement à la réservation par chèque de 150 € établi à l'ordre du propriétaire de l'étalon et joint au présent contrat.
- En cas de viduité de la jument, et sauf cas de force majeure, la saillie est reportée gratuitement l'année suivante sur présentation d'un certificat vétérinaire avant le 1<sup>er</sup> octobre 20.....( hors frais d'étalonnier )
- L'attestation de saillie ne sera délivrée par le vendeur qu'après le règlement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur: le **Prix total de saillie étant fixé à 4000 € H.T (Frais d'étalonnage inclus)**, frais desquels seront déduits l acompte de réservation
- Les frais de pension et de suivi gynécologique sont à la charge de l'acheteur.

La jument sera saillie en main au Haras d'Epona chez M David Néri,  
Domaine de Combassat - 63270 Busséol - tel. 06 99 76 63 63

Fait à .....

Le ..... / ..... / .....

L'acheteur,  
(signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Le Vendeur,

